

DOSSIER DE PRESSE

# L'huissier de justice



CHAMBRE NATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE  
Siège administratif

44, rue de Douai - 75009 Paris  
Tél. +33 (0)1 49 70 12 90 Fax +33 (0)1 40 16 99 35  
[www.huissiers-justice.fr](http://www.huissiers-justice.fr)

- 1.0 Activités de l'huissier de justice
- 2.0 Environnement numérique
- 3.0 International
- 4.0 Formation
- 5.0 Organisation professionnelle



## SOMMAIRE

- 1.0 Activités de l'huissier de justice
  - 1.1 Missions et tarifs
  - 1.2 Entreprises
  - 1.3 Particuliers
- 2.0 Environnement numérique
  - 2.1 Nouvelles technologies
  - 2.2 [jedepose.com](http://jedepose.com)
- 3.0 International
  - 3.1 Monde
  - 3.2 Europe
- 4.0 Formation
- 5.0 Organisation professionnelle
- 6.0 Glossaire

Les lettres du texte entouré suivies d'un astérisque y sont définies

### CHIFFRES

## Principales données

1 891

sites professionnels

3 229

huissiers de justice  
(chiffre stable)

10 127

clercs et employés

10 millions

d'actes signifiés

48 ans

âge moyen

# Missions et tarifs de l'huissier de justice

L'huissier de justice est un officier public et ministériel exerçant une profession libérale réglementée. Il a seul qualité pour exécuter les décisions de justice et délivrer des actes. Il exerce également de manière concurrentielle dans des domaines aussi variés que le recouvrement amiable de créances, l'aide à la rédaction des actes sous seing privé, les consultations juridiques, l'administration d'immeubles, les ventes aux enchères publiques.



## Juriste de la preuve et du respect des engagements.

Le niveau de formation de l'huissier de justice est analogue à celui des autres grandes professions du droit, telles que celles de magistrat, de notaire ou d'avocat.

L'huissier de justice est détenteur d'une part de puissance publique (c'est ce que traduit sa qualité d'officier public\* et d'officier ministériel\*). Il peut requérir le concours de la force publique si les conditions d'exécution de ses missions de justice l'exigent. En matière de chèques impayés, sa qualité d'officier public lui permet de délivrer un titre qui aura la même force qu'un jugement.

Le statut de l'huissier de justice constitue la plus solide des garanties pour les justiciables. Les huissiers de justice répondent financièrement et disciplinairement de tout manquement constaté dans l'exercice de leurs fonctions.

Sa compétence territoriale\* et son mode d'exercice en font le juriste de proximité par excellence. Non seulement il reçoit régulièrement le public en son étude, mais il se rend sur le terrain pour rencontrer les justiciables et résoudre leurs différends.

La tradition des huissiers de justice repose sur deux autres atouts fondamentaux : une réactivité qui s'adapte aux circonstances et à l'urgence ; une excellente connaissance du secteur géographique.

L'huissier de justice a un **devoir de conseil**, et est tenu au **secret professionnel**.

L'huissier de Justice doit **refuser** de prêter son concours à toute action qui lui paraîtrait illicite.

Les fonds détenus par les huissiers de justice pour le compte de tiers bénéficient d'une protection au moyen d'un **compte spécialement affecté** à leur dépôt. De plus, les huissiers de justice disposent d'une **caisse de garantie**, administrée par leur chambre nationale, assurant tout sinistre lié à leur exercice professionnel\*.

### FOCUS

## Tarification des interventions

Le coût des actes\* et formalités est fixé par décret, à partir d'un taux de base, pondéré par le montant de la créance\*. Dans certains domaines, les rémunérations sont librement convenues avec le client : consultations juridiques, actes sous seing privé\*, procès-verbaux de constat...

Quelle que soit la nature de la mission confiée à l'huissier de justice, il est en mesure d'établir une estimation gratuite. Il est tenu de remettre aux par-

ties un décompte détaillé. Tout versement en espèces fait aux huissiers de justice donne obligatoirement lieu à la délivrance d'un reçu.

Avant de prêter leur concours, les huissiers de justice peuvent demander à la partie qui les sollicite une provision suffisante pour couvrir les frais. Ils ont le droit de retenir des pièces jusqu'au paiement intégral de leurs frais et émoluments. Quand la demande en paiement d'une somme d'argent a

pour origine un recouvrement **amiable**, l'huissier de justice ne réclame au débiteur que la somme effectivement due, sauf clauses particulières du contrat. Les honoraires sont à la charge du demandeur. Si les poursuites ont pour origine une décision de justice les frais d'exécution sont de droit à la charge du débiteur sauf s'il s'avère insolvable auquel cas ils sont supportés par le créancier.

# L'huissier de justice et le particulier

Véritable « amortisseur social », au centre de nombreux conflits, l'huissier de justice met ses compétences et ses qualités humaines au service du particulier. Il veille au respect des règles dans de nombreux domaines du quotidien et accompagne le citoyen dans les événements majeurs de sa vie.



## FOCUS

### Le constat d'huissier, un élément de preuve indispensable

Un particulier peut demander à un huissier de justice d'établir un constat à tout moment, chez lui ou sur la voie publique. Pour dresser un constat dans un lieu privé appartenant à un tiers (et non pas à celui qui le requiert) l'huissier de justice ne pourra intervenir qu'à certaines

### De la constitution à la séparation du couple, l'huissier de justice intervient dans de nombreux domaines importants de la vie familiale

Avant mariage ou PACS, il dresse l'inventaire des biens de chacun. Il est compétent pour rédiger un PACS. Il porte à la connaissance des parties et de l'officier de l'état civil une éventuelle opposition à un mariage.

En cas de déchirements, l'huissier de justice peut aider à rapporter devant le juge la preuve de la faute commise par l'un des conjoints. Il assiste les parents et grands parents dans l'exercice de leur droit de visite, évitant la rupture de la communication entre les membres de la famille. Il est compétent pour dénoncer une convention de PACS.

L'huissier de justice assure la protection juridique de l'enfant ou de l'adulte aux facultés gravement altérées (assignation, signification de jugement, inventaire de biens mobiliers, gestion du patrimoine).

heures, prévues par la loi, et ne pourra y pénétrer qu'avec l'accord de l'occupant des lieux ou l'autorisation préalable donnée par un juge. L'huissier de justice remet un document, appelé procès verbal de constat, illustré au besoin par des photographies et pièces de toute nature. Il

### Rapports locatifs

L'huissier de justice guide le particulier dans la rédaction du bail et évite ainsi les écueils d'un contrat imparfaitement rédigé. Délivrance de congés, état des lieux, recouvrement des loyers, suivi d'une procédure d'expulsion, il garantit les droits des parties au contrat.

### Conflits de voisinage

L'huissier de justice assure le respect des règles légales dans de nombreux domaines. Tant au niveau environnemental (pollutions, constructions sauvages, nuisances sonores), que dans le respect du droit de propriété (droit de passage, mitoyenneté, distances légales de plantations).

### Pension alimentaire

Lorsqu'une pension alimentaire n'est pas versée, l'huissier de justice propose deux moyens d'action :

- la procédure de paiement direct, simple, efficace et sans frais pour le créancier,
- les voies d'exécution de droit commun : saisie de créances, de rémunérations, de meubles, etc.

relate objectivement les faits et la situation. Véritable « cliché » juridique d'une situation précise à un moment donné, le constat constitue un mode d'administration de la preuve, reconnu tant par les tribunaux que par les compagnies d'assurance.

# L'huissier de justice et l'entreprise

Chef d'entreprise lui-même, l'huissier de justice sait conseiller et agir au mieux des intérêts des entrepreneurs. Juriste exigeant, il les guide vers une gestion sans défaut. Professionnel de terrain, il connaît parfaitement le tissu social et économique environnant l'entreprise.

## Le constat d'huissier de justice est un élément déterminant pour prévenir des litiges et prouver des préjudices

L'huissier de justice peut éviter des litiges grâce à la fiabilité de ses constatations. Le constat d'huissier de justice constitue un moyen de preuve, reconnu tant par les tribunaux que par les compagnies d'assurance. L'huissier de justice constate notamment les conditions de tenue d'une assemblée générale, le déroulement d'un scrutin syndical, la réalité d'un affichage de permis d'urbanisme, l'état d'un immeuble, une malfaçon...

Tout ce qui nuit à l'activité de l'entreprise et lui cause un préjudice peut être constaté par l'huissier de justice. Il peut notamment constater le non respect d'un délai, les incidences d'une grève, l'état d'un chantier, la conformité d'une prestation, la pratique de concurrence déloyale ou de contrefaçon.

## Attester la transmission d'une information

La date d'expédition d'une lettre recommandée est certaine. Mais qu'en est-il de sa date de réception si le destinataire ne la retire pas ou la refuse ? Seule la **signification\*** par huissier de justice authentifie la date de réception. C'est le meilleur moyen de garantir le caractère indiscutable de la remise d'un document à une date donnée et à une personne précise (congé locatif, licenciement, convocation).

## Conseil et rédaction d'actes

Dans l'entreprise, le **conseil** de l'huissier de justice est primordial pour la rédaction des contrats et des baux. Son intervention est indispensable pour la **délivrance\*** des actes de cession, révision, résiliation ou renouvellement de baux.

## Procédures de traitement des difficultés des entreprises

En cas de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire, l'huissier de justice contribue à **préserver les droits de ses clients**. Il met en application les clauses de réserve de propriété, assure les déclarations de créances de ses clients et les assiste tout au long de la procédure.

### FOCUS

## Le spécialiste du recouvrement des impayés

L'impayé n'est pas une fatalité, mais un risque que l'entrepreneur doit évaluer et limiter. Par son autorité et son action rapide, sans autre intermédiaire, l'huissier de justice réduit le risque de pertes et augmente la probabilité de paiement.

Il contribue ainsi à la pérennité des entreprises. Sa présence sur le terrain et sa connaissance du tissu économique lui permettent d'adapter au mieux son action.

Quelle que soit la nature de l'impayé (facture, chèque, lettre de change, reconnaissance de

dettes), il gradue son intervention, depuis le recouvrement amiable jusqu'à la procédure judiciaire simple et rapide.

Il gère au mieux l'urgence en prenant des garanties (mesures conservatoires) sur les biens des débiteurs.

# L'huissier de justice et les nouvelles technologies

Signature électronique, archivage électronique, échanges dématérialisés... l'huissier de justice a toujours été à la pointe des nouvelles technologies dans la gestion de son office. Fort de la confiance dont il est investi par l'Etat, il est aussi présent « sur la toile » et s'y impose comme le tiers de confiance à l'aube du troisième millénaire.

## Échanges de type EDI (Échanges de données informatisées) et outils d'aide à l'activité de recouvrement

Si le nombre de dossiers de recouvrement est important, les échanges des entreprises et organismes divers avec les études d'huissiers de justice peuvent être automatisés et dématérialisés. Ainsi les huissiers de justice mettent-ils à la disposition de leur clientèle un centre serveur qui reçoit et envoie tout format de fichiers sous n'importe quel protocole.

L'utilisation de ces nouvelles technologies présente de nombreux avantages : gain de temps, économies d'affranchissement, ressaisie évitée... contribuant à une accélération du recouvrement.

Dernière réalisation de la profession, Héraclès est un outil en ligne d'aide au recouvrement amiable. Héraclès est à la disposition des huissiers de justice pour garantir à leurs partenaires sécurité et efficacité à l'heure du tout numérique.

## Le constat de SMS ou messages vocaux

L'utilisation des messages téléphoniques est croissante. Ces « Texte » ou « SMS » peuvent contenir des éléments nécessitant d'être sauvegardés pour constituer un commencement de preuve. Il en est de même pour le contenu de messageries vocales. La retranscription du contenu de ces messages, dans un procès-verbal de constat dressé par l'huissier de justice, en assure la preuve.

## Le constat en vidéo

Il est devenu courant de voir la responsabilité d'entreprises de BTP mise en cause postérieurement à leur intervention sur un chantier. Il devient indispensable pour ces professionnels de détenir la preuve de l'état des abords du chantier avant travaux. Les huissiers de justice peuvent proposer de réaliser ces constatations, en vidéo. Particulièrement exhaustives, elles sont fixées sur un support CD ou DVD, annexé au procès-verbal de constat.

### FOCUS

## Le constat sur Internet

Contrefaçon, concurrence déloyale, publicité mensongère, diffamation... Aujourd'hui, ces infractions sont commises "en ligne". Les victimes peuvent être fortement pénalisées par des diffusions illicites sur Internet. C'est pourquoi, elles ont intérêt à faire établir un procès-verbal de

constat des faits litigieux, pour la sauvegarde de leurs droits.

L'huissier de justice est reconnu comme un tiers de confiance pour constater des faits, délictuels ou non, que ce soit dans un environnement physique ou sur les réseaux numériques.

L'huissier de justice maîtrise depuis longtemps les pré-requis techniques énoncés par la jurisprudence pour élaborer ses constatations : audit matériel, détermination des adresses MAC et IP, calage sur le temps atomique, nettoyage des caches, absence d'utilisation d'un serveur proxy.

# L'huissier de justice propose [jedepose.com](http://jedepose.com)

D'après la convention de Berne, toute œuvre de l'esprit est protégée dans les 164 pays signataires, si son auteur est identifié. Le constat d'huissier de justice établi par voie électronique est un moyen de preuve permettant d'identifier l'auteur d'une œuvre sans l'ombre d'un doute, et selon le tempo quasi instantané de l'ère numérique.

# http://

## FOCUS

### La Chambre lauréate

La Chambre nationale des huissiers de justice est l'actuelle lauréate du Trophée de l'innovation et de la confiance décerné par la Fédéra-

### La transmission sécurisée\* de documents et de messages est d'ores et déjà mise en œuvre par les huissiers de justice

DépoMail permet à l'huissier de justice de constater l'identité déclarée de l'émetteur d'un message, sa transmission horodatée à un destinataire donné et la mise en dépôt électronique du message accompagné de ses pièces jointes. Le procès verbal constate l'envoi d'un message d'un émetteur à un destinataire, et la conservation intègre du document électronique. Par la suite, le service garantit la restitution des messages tels qu'ils ont été constatés.

Les services AuthentiDoc ou SecurDoc consistent à archiver de manière sûre (avec ou sans procès verbal de constat par un huissier de justice) des documents ou des « objets » informatiques (fichiers, etc.) et permettent ainsi d'établir l'antériorité des œuvres déposées.

Le recours à un procès verbal de constat d'huissier de justice par le service AuthentiDoc assure en justice un plus grande valeur probante que les dépôts pratiqués couramment.

### DépoMail

Le service DépoMail permet de conserver la simplicité et la rapidité d'un message électronique, tout en lui donnant la même valeur probatoire qu'un courrier recommandé.

### AuthentiDoc

Avec le service AuthentiDoc, les documents immatériels sont conservés en toute sécurité, aussi longtemps que nécessaire (plusieurs générations). Un constat d'huissier de justice atteste de leur dépôt. Il s'agit d'un service d'archivage numérique à forte valeur probatoire pour les documents électroniques de toute nature (graphismes, vidéos, sons, dessins industriels, synopsis, romans, etc.).



tion nationale des tiers de confiance (FNTC). Ce premier prix, reçu en décembre 2008 dans la catégorie des services au secteur privé,

récompense la création du portail Internet [jedepose.com](http://jedepose.com), et les services DépoMail et AuthentiDoc qui y sont proposés au public.

# Les actes judiciaires dans l'espace européen

La construction de l'Europe judiciaire s'apparente à un processus d'absorption lente. Longtemps, les États membres se sont retranchés derrière leur souveraineté nationale pour rejeter toute idée de reconnaissance automatique des décisions des États voisins. Aujourd'hui, le mécanisme repose sur l'idée de reconnaissance mutuelle entre États membres de l'Union européenne.

## L'Europe judiciaire se développe au moyen de textes communautaires dont la valeur s'impose à tous les États membres.

L'un des tous premiers textes à caractère judiciaire a été publié en mai 2000. Il consistait à favoriser la transmission des actes judiciaires et extra judiciaires. Cet instrument, légèrement modifié, a été remplacé par un nouveau règlement du 13 novembre 2007. Celui-ci privilégie la transmission directe entre entités d'États membres d'origine vers États membres requis. En France, ces attributions sont confiées aux huissiers de justice.

Un système communautaire appelé Réseau judiciaire européen, consultable par voie électronique, permet de s'assurer, État par État, de l'identité de l'agent compétent pour la signification ou la notification de l'acte.

L'acte doit être rédigé ou accompagné d'une traduction dans une langue comprise du destinataire ou dans la langue officielle de l'État membre requis (ou l'une d'elles s'il en existe plusieurs). En France, l'huissier de justice doit informer le destinataire de sa possibilité de refuser l'acte pour défaut de traduction.

Le règlement prévoit que la signification\* ou la notification\* de l'acte doit être assurée dans les meilleurs délais ; en tout état de cause, dans le délai d'un mois à compter de la réception. Si la signification ou la notification n'a pas été possible dans ce délai, l'entité requise est tenue d'en informer l'entité d'origine. Elle doit aussi continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la signification.

### FOCUS

## Le titre exécutoire européen

Le titre exécutoire européen (Règlement CE 805/2004 du 21 avril 2004) apporte la démonstration éclatante de l'ouverture judiciaire des frontières. Désormais, pour certaines décisions,

transactions ou actes authentiques portant sur des créances incontestées, il est possible, sans aucun contrôle ni vérification (exequatur\*), de faire procéder à l'exécution d'un tel titre par un huissier de

justice d'un État membre voisin. Le titre exécutoire européen a été créé sur la base d'un projet imaginé à l'origine par les huissiers de justice français, à l'occasion d'un congrès tenu à Bordeaux en 1992.

# L'huissier de justice dans le monde

La profession d'huissier de justice, quel que soit le pays considéré, trouve son fondement dans l'exécution des décisions de justice. Plus accessoirement, dans la signification des actes. Et circonstanciellement, dans toute une série d'activités. Les plus répandues étant le recouvrement des créances, les constats et les ventes aux enchères publiques. En Europe, l'effort d'unification sur le modèle français semble indiquer que ce modèle est une référence.

## Le modèle français : une profession libérale contrôlée par l'État

Bien qu'ayant des prérogatives de puissance publique et une activité contrôlée par l'État, encadrée par des textes législatifs et réglementaires stricts, les huissiers de justice français possèdent un statut de profession libérale.

En Europe, le statut des huissiers de justice est très varié. Toutefois, sous l'impulsion des huissiers de justice français - d'abord au lendemain de la 2e guerre mondiale, puis après la chute du régime soviétique - cette profession s'est progressivement organisée autour du système français, sur le principe d'un statut indépendant et privé.

Aujourd'hui dans l'union européenne, 19 États membres comptent, ou sont en voie de compter, une profession d'huissier de justice à caractère libéral. Ainsi, tous ceux d'Europe centrale et orientale (y compris la Roumanie, la Bulgarie et les États baltes) se sont progressivement dotés, depuis le début des années 1990, d'un corps d'huissiers de justice. Cependant, à l'exception de l'exécution\* des décisions de justice, tous ne disposent pas du même éventail d'activités.

L'objectif est de parvenir à l'harmonisation de cette profession, dans toute l'Europe, sur la base du statut libéral.

À la différence de statut et d'appellation s'ajoute une différence d'attributions;

Les huissiers de justice de France et du Benelux disposent d'attributions étendues. Leur compétence s'étend à la rédaction et à la **signification\*** des « actes introductifs d'instance » (convocations devant les tribunaux), l'**exécution** des décisions de justice, les **constats**, les **ventes aux enchères** et **prisées\***.

Les attributions des **fonctionnaires** huissiers, en Allemagne et en Autriche, apparaissent beaucoup plus restreintes. Il leur appartient surtout de signifier les jugements et de les faire exécuter.

A mi-chemin entre les deux catégories, l'huissier italien signifie\* aussi les actes introductifs d'instance et les actes d'exécution des jugements.

## FOCUS

### Organisation de l'UIHJ

L'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) compte 65 membres ou organisations associées. Dans un espace planétaire largement dominé par l'économie, il importe que les juristes remplissent leur rôle en renforçant la présence et le prestige du droit. L'Union internationale des

huissiers de justice (UIHJ) met à profit son expérience et son influence pour assurer l'effectivité de l'exécution des décisions de justice partout où cela est possible.

Après avoir activement participé à la création de la profession d'huissier de justice à caractère

indépendant en Europe centrale et orientale, l'UIHJ a particulièrement œuvré dans toute l'Afrique pour l'institution de cette profession, et pour la voir dotée d'un véritable statut.

L'UIHJ est active sur le continent américain et multiplie ses échanges avec les pays asiatiques.

# La formation de l'huissier de justice

Depuis près de 50 ans, la profession d'huissier de justice a pris conscience de l'intérêt de se former et de former ses salariés. La multiplicité des législations et la complexité des mécanismes juridiques imposent une formation rigoureuse de l'huissier de justice. Partant de ce constat, la profession s'est dotée de ses propres institutions pédagogiques.



## FOCUS

## École Nationale de Procédure

Avec l'École nationale de procédure (ENP), les huissiers de justice disposent d'une institution essentielle dans la formation de leurs collaborateurs. Créée en 1960 et gérée de façon paritaire par

### Devenir huissier de justice

Il existe deux modes d'accès à la profession. L'un externe, l'autre interne.

L'accès externe est réservé aux titulaires d'un Master 1 de droit (ou maîtrise de droit). Après un stage de deux ans dans une étude d'huissier de justice, au cours duquel une formation préparatoire est assurée par le Département Formation des Stagiaires, ils peuvent approfondir leurs connaissances en suivant les formations professionnelles dispensées par l'École nationale de procédure (ENP). Le candidat se présente alors à l'examen professionnel.

Par accès interne, sous certaines conditions, un salarié ayant acquis dix années d'expérience peut également se présenter aux épreuves de l'examen professionnel.

Dans tous les cas, lors de l'acquisition d'un office cet examen est le sésame nécessaire pour solliciter l'agrément du garde des sceaux, lequel nommera alors l'huissier de justice qui devra prêter serment devant le tribunal de grande instance

### Formation continue

Être huissier de justice impose une continuelle adaptation aux modifications législatives et aux évolutions de notre société. La croissance des nouvelles technologies, l'apparition de mécanismes juridiques nouveaux et la prépondérance du droit européen sur le droit français sont autant de facteurs qui incitent l'huissier de justice à se former régulièrement au sein de ses instances.

### Une activité éclectique

L'huissier de justice doit disposer de connaissances bien plus larges que celles du droit. La diversité des cadres d'intervention est illimitée. Les huissiers de justice sont amenés à œuvrer dans des endroits aussi variés qu'un avion, une grue de chantier, un plateau de tournage de film, un musée... et parfois même sous la mer en scaphandre autonome.



les huissiers de justice et leurs salariés, cette école propose une formation professionnelle adaptée à chaque collaborateur, dont le niveau peut aller d'un baccalauréat au doctorat. La formation est organisée sous forme de cours

hebdomadaires sanctionnés par des tests de compétences. Forte de son succès, cette école rayonne désormais mondialement en proposant son savoir-faire à de très nombreux pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud.

# L'organisation professionnelle des huissiers de justice

La profession d'huissier de justice s'inspire d'un principe fondamental : la délégation d'attribution de puissance publique à certains officiers ministériels. L'ordonnance du 2 novembre 1945 a doté les huissiers de justice d'un statut autonome et prévu une organisation comportant trois types de chambres professionnelles : départementales, régionales et nationale.



## La Chambre nationale des huissiers de justice (CNHJ) est l'organe de liaison entre la profession et les pouvoirs publics, plus spécialement le ministère de la Justice

La CNHJ est constituée de 35 délégués, représentant chacun un territoire de cour d'appel (les juristes parlent de ressort\* de cour d'appel). Ils sont élus pour six ans par un collège électoral composé des membres des bureaux des chambres régionales et départementales de chaque ressort. Les 35 délégués élisent à leur tour le bureau de la chambre nationale, composé de sept membres (un président, un vice président, un secrétaire, un trésorier, un trésorier adjoint, deux autres membres). Cette instance dirigeante de la CNHJ est élue pour deux ans.

### Ses principales attributions :

- Assurer la représentation des huissiers de justice auprès des pouvoirs publics.

- Assurer la représentation des huissiers de justice français à l'étranger et auprès des organismes internationaux.
- Contracter toutes les assurances nécessaires pour garantir l'ensemble des risques mis à la charge des huissiers.
- Organiser la formation des collaborateurs et des stagiaires, ainsi que la formation continue des huissiers de justice.
- Organiser congrès, conférences, séminaires et colloques.

### Les chambres départementales

Regroupant tous les huissiers de justice d'un même département, chaque chambre départementale les représente devant les autorités administratives et judiciaires. Elle est principalement investie d'un pouvoir disciplinaire.

### Les chambres régionales

Constituées auprès des cours d'appel, les chambres régionales ont pour mission de représenter et de défendre les intérêts des huissiers de justice du ressort de chaque cour. Le rôle des chambres régionales a été renforcé par l'attribution des contrôles et des vérifications de la comptabilité des offices d'huissiers de justice.

## Histoire

Dans la Rome antique, les décisions sont appliquées par des officiales. Au Moyen âge, apparaissent des agents disposant d'une autorité incontestée : les sergents et les huissiers, que l'on a aussi appelés bedeaux et semonceurs.

Les huissiers (dont le nom vient du vieux français l'huis, la porte) avaient la charge du service des audiences et de la police des tribunaux. Ils étaient autorisés à porter une arme et dotés d'un bâton, signe extérieur de leur délégation

de service publique. La Révolution reconnaît aux huissiers le monopole de l'exécution des jugements et de la signification des actes. Depuis 1952, leur nom exact devient huissier de justice.

# Glossaire

## Acte d'huissier de justice

Écrit rédigé par un huissier de justice par lequel il atteste l'accomplissement d'une procédure judiciaire (liée à un procès) ou extrajudiciaire (en dehors de celui-ci).

## Auxiliaires de justice

Ensemble des professions réglementées qui participent au fonctionnement du service public de la justice. Les avocats, les huissiers de justice, les avoués, les administrateurs judiciaires et les mandataires liquidateurs sont des auxiliaires de justice.

## Clerc d'huissier

Les Clercs sont les collaborateurs des officiers ministériels. Certains Clercs d'huissier de justice peuvent procéder à la signification des actes (Clercs assermentés) ; certains Clercs ayant l'ancienneté et la formation nécessaires peuvent dresser des procès-verbaux de constat à la requête des particuliers (Clercs habilités aux constats.)

## Créance

Droit que détient une personne (le "créancier") à l'encontre d'une autre personne (le "débiteur") qui lui doit l'accomplissement d'une prestation. Cette prestation peut être une obligation de payer une somme d'argent.

## Créancier

Personne titulaire d'une créance (V. ce mot).

## Compétence territoriale

L'huissier de justice exerce la plupart de son activité sur un territoire limité, rattaché au tribunal de grande instance de son lieu d'exercice. En revanche, d'autres activités, comme celle de recouvrement amiable ou d'administrateur d'immeuble, ne sont pas limitées par la compétence territoriale.

## Constat d'huissier de justice

Acte rédigé par un huissier de justice en vue de l'établissement de la réalité d'un fait matériel. Cet acte, en vertu de la qualité d'officier public et ministériel de l'huissier est un élément de preuve très utilisé en pratique.

## Exécution, exécuter

Afin qu'une décision de justice ou un autre titre exécutoire ne restent pas lettre morte, les huissiers de justice sont chargés, en cas d'inexécution volontaire du débiteur, de mener à bien la réalisation effective de leurs dispositions. Pour l'exercice de cette mission, ils peuvent, au besoin, avoir recours à la force publique.

## Exequatur

Procédure permettant de faire exécuter en France, soit une sentence arbitrale, soit une décision de justice étrangère.

## Huissier de justice

Officier ministériel, chargé de la signification des actes et de l'exécution forcée des titres exécutoires. Il peut aussi, dans certains cas, procéder au recouvrement amiable ou judiciaire des créances et aux ventes publiques judiciaires ou volontaires de meubles. L'huissier de justice réalise aussi des constats, à la demande du juge ou des particuliers. Il peut exercer l'activité d'administrateur d'immeubles.

## Notification

Formalité par laquelle on tient officiellement une personne informée d'un acte la concernant. Lorsqu'elle est effectuée par huissier de justice, elle prend le nom de signification (V. ce mot).

## Officiers ministériels

L'« officier ministériel » est un professionnel du droit auquel l'Etat délègue une activité qui relève des missions de service public. Il fait partie de la catégorie plus vaste des « officiers publics ».

## Officiers publics

Les officiers publics (qu'ils soient fonctionnaires ou professionnels indépendants) ont le pouvoir de rédiger des actes authentiques.

## Recouvrement

Démarche amiable ou contentieuse effectuée par un créancier pour obtenir le paiement d'une dette. Les huissiers de justice procèdent aussi à des recouvrements amiables, mais ils sont seuls compétents pour effectuer l'intégralité des actes d'un recouvrement contentieux, jusqu'à la saisie le cas échéant.

## Signification, signifier

Dans les systèmes juridiques de l'Europe continentale, les actes judiciaires et extrajudiciaires les plus importants doivent être adressés à leur destinataire selon des formes particulières, afin de garantir que celui-ci ait bien reçu l'acte et compris son contenu. Cette forme particulière de transmission s'appelle « signification » et ne peut être réalisée que par l'huissier de justice.

## Titre exécutoire

Acte juridique constatant une créance\* et permettant au créancier\* d'en obtenir l'exécution forcée par l'intervention d'un huissier de justice.